

Programme **HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL ET DISCRIMINATION AU TRAVAIL**



Le harcèlement au travail qu'il soit moral ou sexuel est une vision juridique de la situation ressentie par le salarié. Qu'il soit reconnu ou non, il est opportun de s'interroger sur l'origine de ce « ressenti ».

Est-il consécutif à une volonté de nuire d'une personne sur une autre ou trouve-t-il sa source dans une organisation pathogène de l'activité ?

* **CONDITIONS D'INSCRIPTION ?**

- Programme ouvert à l'ensemble du personnel

* **PLUS D'INFORMATION :**

Françoise MISI

06 43 18 77 98

fmisi@formationmetier.fr

Alexandra COUMELONGUE

06 87 73 66 79

aacoumelongue@formationmetier.fr

► **LES OBJECTIFS**

- Être capable d'appréhender la notion de harcèlement et ses contours
- Reconnaître un véritable cas de harcèlement.
- Être capable de maîtriser les responsabilités
- Savoir réagir
- Comment prévenir

► **LA FORMATION EN BREF :**

✳ FORMAT	FORMATION CONTINUE
⌚ DURÉE	7 HEURES (9h-12h et 14h-17h)
📍 LIEU	CFC ALTERNANCE 13 rue Roux de Brignoles 13006 Marseille Métro 1, station ESTRANGIN
🔄 GROUPE	12 personnes

► LE PROGRAMME DÉTAILLÉ (7 HEURES)

Module 1 : HARCELEMENT MORAL

1. Présentation des participants par tour de table
2. Remise d'un questionnaire afin d'évaluer l'appréhension du domaine juridique du harcèlement. Une question va être posée : « pensez-vous avoir déjà été victime de harcèlement au travail (moral, discriminatoire, sexuel) et hors contentieux CPH »
Les réponses se feront sur papiers libres et de manière anonyme. Elles seront remises à l'intervenant pour débrief fin de formation (la même question sera alors posée).
3. Introduction
4. Définitions légales du harcèlement moral
5. Les éléments constitutifs de harcèlement moral
6. Les obligations de l'employeurs
7. Les autres intervenants en matière de prévention
8. La procédure de médiation
9. Les actions judiciaires contre l'auteur de harcèlement
10. Les sanctions et contentieux
11. Le harcèlement moral, arrêt de travail et accident du travail

Module 2 : HARCELEMENT SEXUEL

1. Définition du harcèlement sexuel
2. Les infractions apparentées ne relevant pas du harcèlement sexuel.
3. Quelles est la protection des victimes de harcèlement sexuel
4. Comment prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
5. Qui peut agir en justice
6. Comment prouver le harcèlement sexuel
7. Comment est-il sanctionné
8. Les étapes pour intégrer les agissements sexistes et le harcèlement sexuel dans le DUERP
9. QUIZ
10. BRAINSTORMING sur les acteurs à mobiliser en cas de harcèlement.
11. Observatoire du harcèlement sexuel

Module 3 : DISCRIMINATION

1. Définition d'une discrimination
2. Existe-t-il une distinction entre la discrimination et le principe de d'égalité de traitement
3. Quels sont les actes visés par l'interdiction des discriminations
4. Qui peut aider une personne qui subit une discrimination
5. Qu'est-ce qu'une action de groupe
6. Comment caractériser l'existence d'une discrimination
7. Quels sont les sanctions encourus par l'auteur de la discrimination
8. 20 critères de discrimination au travail
9. Etude de preuve de la discrimination en droit du travail
10. La discrimination en emploi
11. QUIZ

► MOYEN ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Démonstration commentée et justifiée
- Méthode participative mettant à profit l'expérience des stagiaires et la mise en situation concrète.
- En intra
- Etude de cas concrets
- Accompagnement individualisé possible

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Exposés interactifs.
- Etude de cas
- Mise en situation
- Questionnaire
- Enquête de satisfaction
- Une attestation de formation sera délivrée à la fin des sessions

